



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 13 août 2019, à 20 h, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly

CONSULTATION PUBLIQUE (POINTS 6.2 et 6.4)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2019-136 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h.

Sont présents : Christian Richard, maire
Guy Lafleur, conseiller
Christiane Nadeau, conseillère
Jérôme Pagé, conseiller
Serge Genest, conseiller
Louis-Gabriel Bélanger, conseiller

Est absent : Guillaume Dusablon, conseiller

La directrice générale atteste que 37 personnes sont présentes dans la salle.

Il est proposé par M. Serge Genest, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE la séance ordinaire soit ouverte sous la présidence de M. Christian Richard, maire.

ORDRE DU JOUR

CONSULTATION PUBLIQUE (Points 6.2 et 6.4)

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

3. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour du 13 août 2019

3. ADMINISTRATION

- 3.1 Octroi du contrat de la rue des Jardins
- 3.2 Autoriser la directrice générale à procéder à un appel d'offres pour le déneigement des chemins
- 3.3 Autoriser la directrice générale à procéder à un appel d'offres pour le déneigement des rues et des stationnements
- 3.4 Entretien de certains édifices municipaux – M. Bernier annule son contrat
- 3.5 Autoriser la directrice générale à procéder à l'embauche d'une personne pour effectuer l'entretien de certains édifices municipaux

4. SERVICE DE COMPTABILITÉ

4.1 Dépenses incompressibles et comptes à payer

5. AGENDA POLITIQUE

- 5.1 Embauche au poste de responsable de l'urbanisme
- 5.2 Mandat à Me Martin Mercier – cession de la chapelle

6. URBANISME

- 6.1 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme en date du 18 juillet 2019
- 6.2 Demande de dérogation mineure – 3934, chemin de Tilly





- 6.3 Demande de construction au 3934, chemin de Tilly
- 6.4 Adoption du deuxième projet de Règlement 2019-649 visant à modifier le Règlement 97-367 intitulé « Règlement de zonage » afin d'autoriser l'usage de restaurant dans la zone CAb 125, d'abaisser le nombre de cases de stationnement hors requis pour les services de restauration et présentation du projet de règlement
- 6.5 Avis de motion et présentation du projet de règlement « concernant l'adoption du règlement visant à modifier le Règlement 2017-632 pour le règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RSHPPPP)

7. DIVERS

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR

2019-137 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 13 AOÛT 2019

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 août 2019

Il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour du 13 août 2019.

3. ADMINISTRATION

3.1 Octroi du contrat de la rue des Jardins

2019-138 OCTROI DU CONTRAT DE LA RUE DES JARDINS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a demandé des soumissions par un appel d'offres publié dans l'édition du 17 juillet 2019 du journal « Le Peuple de Lotbinière », ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres SEAO;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu cinq (5) soumissions :

- Giroux et Lessard : 758 877,52 \$
- Dalcon : 581 832,14 \$
- Excavations Ste-Croix : 660 854,59 \$
- Constructions Edguy : 791 402,82 \$
- Lafontaine : 727 519,26 \$

ATTENDU QUE l'analyse des soumissions a été réalisée par la firme CIMA+ et celle-ci nous recommande Dalcon;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Serge Genest, conseiller, et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil municipal attribue le contrat concernant la réfection de la rue des Jardins à Dalcon, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 581 832,14 \$ taxes incluses, le tout selon les conditions de sa soumission, du devis et de ses addendas, à compter de la date d'adoption de la présente résolution;





QUE tout dépassement des coûts reliés au projet de la rue des Jardins devra être approuver, par résolution, par le conseil municipal;

QUE le tout soit financé à même les crédits disponibles de la TECQ.

3.2 Autoriser la directrice générale à procéder à un appel d'offres pour le déneigement des chemins

2019-139 AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS

ATTENDU QUE le contrat de déneigement des chemins et épandage de fondants et d'abrasifs vient à échéance en 2019;

pour ce motif,

il est proposé par Mme Christiane Nadeau, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres public dans le journal « Le Peuple de Lotbinière », ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres SEAO.

3.3 Autoriser la directrice générale à procéder à un appel d'offres pour le déneigement des rues et des stationnements

2019-140 AUTORISER LA DIRECTRICE À PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT DES RUES ET DES STATIONNEMENTS

ATTENDU QUE le contrat de déneigement des rues, stationnements et épandage de fondants et d'abrasifs vient à échéance en 2019;

pour ce motif,

il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres public dans le journal « Le Peuple de Lotbinière », ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres SEAO.

3.4 Entretien de certains édifices municipaux – M. Bernier annule son contrat

2019-141 ENTRETIEN DE CERTAINS ÉDIFICES MUNICIPAUX – M. BERNIER CANCELLE SON CONTRAT

ATTENDU QUE M. Gilles Bernier a mis fin à son contrat d'entretien concernant les édifices municipaux;

pour ce motif,

il est proposé par M. Louis-Gabriel Bélanger, conseiller et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accuse réception de la lettre mettant fin à son contrat d'entretien le 31 août 2019 (résolution 2018-10).

3.5 Autoriser la directrice à procéder à l'embauche d'une personne pour effectuer l'entretien de certains édifices municipaux

2019-142 AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À PROCÉDER À L'EMBAUCHE D'UNE PERSONNE POUR EFFECTUER L'ENTRETIEN DE CERTAINS ÉDIFICES MUNICIPAUX

ATTENDU QUE M. Bernier a mis fin à son contrat d'entretien;





pour ce motif,

il est proposé par M. Guy Lafleur, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à combler le poste pour effectuer l'entretien de certains édifices municipaux.

4. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ

4.1 Dépenses incompressibles et comptes à payer

2019-143 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des dépenses incompressibles et des comptes à payer au 31 juillet 2019;

pour ce motif,

il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le total des dépenses incompressibles et les comptes à payer, dont les chèques portent les numéros 9 761 à 9 859 inclusivement et les prélèvements automatiques portant les numéros PA 2 257 à PA 2 309 inclusivement pour une somme de 311 623,39 \$. Les salaires et charges sociales totalisent la somme de 61 217,98 \$. Le total des dépenses et des salaires est 372 841,37 \$.

QUE le conseil municipal autorise les dépenses et le paiement des dépenses.

5. AGENDA POLITIQUE

5.1 Embauche au poste de responsable de l'urbanisme

2019-144 EMBAUCHE AU POSTE DE RESPONSABLE DE L'URBANISME

ATTENDU QUE la Municipalité avait mandaté le groupe DDM, pour service en urbanisme « résolution 2019-50 »;

ATTENDU QUE le groupe DDM ne peut plus nous offrir des effectifs pour remplir leur mandat, car celui-ci est en manque de personnel;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un offre d'emploi en juin dernier;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu onze candidatures;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande au conseil municipal l'embauche de M. Claude Pelletier;

pour ces motifs,

il est proposé par Mme Christiane Nadeau, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal embauche M. Claude Pelletier à titre de responsable en urbanisme.

5.2 Mandat à Me Martin Mercier – cession de la chapelle

2019-145 MANDAT À Me MARTIN MERCIER – CESSION DE LA CHAPELLE

ATTENDU QUE la Municipalité désire acquérir la chapelle Saint-Joseph de la fabrique de Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière;





pour ce motif,

il est proposé par M. Guy Lafleur, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal mandate Me Martin Mercier à effectuer le contrat;

QUE le conseil municipal autorise le maire et/ou le maire suppléant et la directrice générale et/ou la directrice générale adjointe à signer tout document s'y afférent.

5.3 Confirmation du rôle et des responsabilités de l'officier municipal en bâtiment et en environnement

2019-146 CONFIRMATION DU RÔLE ET DES RESPONSABILITÉS DE L'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de confirmer le rôle, les responsabilités et les autorisations attribués à ce poste en fonction des lois et de l'application de celles-ci;

pour ce motif,

il est proposé par M. Louis-Gabriel Bélanger, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'officier municipal en bâtiment et en environnement à procéder à l'émission des différents permis et certificats, à procéder à l'émission des contrats d'infractions pour l'ensemble des règlements d'urbanisme;

QUE l'officier municipal en bâtiment et en environnement est autorisé à préparer, à documenter et à représenter la municipalité aux audiences de la cour municipale et supérieure;

QUE l'officier municipal en bâtiment et en environnement est autorisé effectuer les inspections requises par l'ensemble des règlements d'urbanisme.

5.4 Confirmation du rôle et des responsabilités de M. Claude Pelletier comme responsable de l'urbanisme

2019-147 CONFIRMATION DU RÔLE ET DES RESPONSABILITÉS DE M. CLAUDE PELLETIER COMME RESPONSABLE DE L'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE M. Claude Pelletier sera responsable du service de l'urbanisme afin de combler le poste vacant;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de confirmer le rôle, les responsabilités et les autorisations attribuer à ce poste en fonction des lois et de l'application celles-ci;

CONSIDÉRANT QU' il est primordial pour la Municipalité d'assurer la protection de ses employés de même que celle-ci dans la possibilité d'éventuelles poursuites;

pour ces motifs,

il est proposé par Mme Christiane Nadeau, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise M. Claude Pelletier, responsable de l'urbanisme, à procéder à l'émission des différents permis et certificats, à procéder à l'émission des contrats d'infractions pour l'ensemble des règlements d'urbanisme, à effectuer les inspections requises et à répondre aux questions et plaintes des citoyens reliés à sa fonction.





5.5 Démission de la Coordonnatrice des loisirs

2019-148 DÉMISSION DE LA COORDONNATRICE DES LOISIRS

Il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accuse réception de la lettre de démission de la Coordonnatrice des loisirs en date du 12 août 2019.

6. URBANISME

6.1 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme en date du 18 juillet 2019

2019-149 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 18 JUILLET 2019

Il est proposé par M. Guy Lafleur, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accuse réception du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 18 juillet 2019.

Voir le Livre des délibérations du comité consultatif d'urbanisme.

6.2 Demande de dérogation mineure – 3934, chemin de Tilly

2019-150 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 3934, CHEMIN DE TILLY

ATTENDU QUE la demande vise à autoriser l'implantation d'un bâtiment principal sur le terrain qui aurait pour conséquence de rendre dérogatoire l'implantation d'un bâtiment existant. Le bâtiment existant deviendrait un bâtiment complémentaire situé en cour avant. L'article 79 du règlement de zonage 97-367 indique qu'un bâtiment complémentaire ne peut être dans la cour avant principale;

ATTENDU QUE la demande vise également à autoriser pour ce même bâtiment complémentaire une hauteur de 6.27 mètres, alors que le « Tableau IV; normes d'implantation des bâtiments complémentaires par secteur de zone » indique une hauteur maximale de 5 mètres pour un bâtiment complémentaire isolé;

ATTENDU QUE l'octroi de la dérogation mineure permet de préserver le bâtiment complémentaire existant sur le terrain;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme, notamment en matière de développement résidentiel et en matière de conservation du patrimoine;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'est pas susceptible de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE le comité consultatif recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure tel que présenté, sous la condition que le projet de PIIA visant la construction d'une résidence principale fasse l'objet d'une résolution favorable;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Louis-Gabriel Bélanger, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la dérogation mineure au 3934, chemin de Tilly, tel que présentée.





6.3 Demande de construction au 3934, chemin de Tilly

2019-151 DEMANDE DE CONSTRUCTION AU 3934, CHEMIN DE TILLY

- ATTENDU QUE le projet vise à autoriser la construction d'un bâtiment principal, soit une habitation unifamiliale abritant également un logement supplémentaire de type multigénérationnel;
- ATTENDU QUE le projet s'inspire du bâtiment existant sur le terrain concerné;
- ATTENDU QUE le projet intègre également des travaux de restauration du bâtiment existant de façon à créer un nouvel ensemble architectural cohérent;
- ATTENDU QUE le projet a été modifié pour intégrer plusieurs recommandations suite commentaires des membres du comité consultatif d'urbanisme formulées au cours de séances antérieures;
- ATTENDU QUE le bâtiment respecte les critères d'implantation d'un nouveau bâtiment par rapport aux bâtiments existants du règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architectural, notamment en termes de recul et d'angle par rapport à la rue;
- ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement au conseil municipal d'approuver la demande telle que présenté;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la construction d'un bâtiment principal, soit une habitation unifamiliale abritant également un logement supplémentaire de type multigénérationnel.

6.4 Adoption du second projet de Règlement 2019-649 visant à modifier le Règlement 97-367 intitulé « Règlement de zonage » afin d'autoriser l'usage de restaurant dans la zone CA_b 125, abaisser le nombre de cases de stationnement hors requis pour les services de restauration et présentation du projet de règlement

2019-152 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2019-649 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT 97-367 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » AFIN D'AUTORISER L'USAGE DE RESTAURANT DANS LA ZONE CA_b 125, ABAISSER LE NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT HORS REQUIS POUR LES SERVICES DE RESTAURATION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

PROJET DE RÈGLEMENT 2019-649 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT 97-367 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » AFIN D'AUTORISER L'USAGE DE RESTAURANT DANS LA ZONE CA_b 125, ABAISSER LE NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT HORS REQUIS POUR LES SERVICES DE RESTAURATION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;





ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 97-367 fut adopté le 2 mars 1997;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 2007-389 de façon à :

- Autoriser l'usage « restaurant » dans la zone CAb 125;
- Abaisser le nombre de cases de stationnement hors-rue requis pour les services de restauration;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Guy Lafleur, conseiller, et résolu à l'unanimité

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 2019-649 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Modifier le tableau 1 du Règlement de zonage 97-367 par l'ajout à la ligne « 54. Service de restauration » de la colonne « CAb 125 » de la note « 5 » qui se détaille dans la section note du tableau de la façon suivante :

« 5 : usage restaurant autorisé seulement dans la zone CAb 125. »

ARTICLE 3

Modifier le huitième paragraphe du premier alinéa de l'article 114 intitulé « Nombre requis de cases de stationnement hors rue » de la façon suivante :

Avant modification :

« 8° services de restauration (cf. 54) : 1 case par 4,0 mètres carrés de superficie de plancher ; »

Après modification :

« 8° services de restauration (cf. 54) : 1 case par 20,0 mètres carrés de superficie de plancher ; »

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Antoine-de-Tilly ce _____.

Christian Richard
Maire

Diane Laroche
Directrice générale et secrétaire-trésorière





- 6.5 **Avis de motion et présentation du projet de règlement « concernant l'adoption du règlement visant à modifier le règlement 2017-632 pour le règlement harmonisé sur la sécurité et la protection des personnes et des propriétés (RSHPPPP) »**

**AVIS DE MOTION
ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADOPTION
DU RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT 2017-632 POUR LE
RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DES
PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS (RSHPPPP)**

Avis de motion est donné par M. Guy Lafleur, conseiller, qu'à une séance ultérieure un règlement sera adopté afin de modifier le Règlement 2017-632 « règlement harmonisé sur la sécurité et la protection des personnes et des propriétés » (RSHPPPP).

Le maire fait la présentation du projet de règlement

7. DIVERS

- 7.1 **Avis de motion modifiant le Règlement 97-367 intitulé « Règlement de zonage »**

**AVIS DE MOTION
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 97-367 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Avis de motion est donné par M. Serge Genest, conseiller, qu'à une séance ultérieure le conseil municipal présentera le Règlement 2019-649, aux fins de modifier le Règlement 97-367 intitulé « règlement de zonage », de façon à :

- Autoriser l'usage restaurant dans la zone CAb 125;
- Abaisser le nombre de cases de stationnement requis pour les services de restauration.

- 7.2 **Remplacement du président du comité consultatif d'urbanisme pour la séance du 22 août 2019**

**2019-153 REMPLACEMENT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME POUR LA SÉANCE DU 22 AOÛT 2019**

ATTENDU QUE le président du comité consultatif d'urbanisme ne pourra pas être présent à la séance du 22 août prochain;

pour ce motif,

il est résolu par M. Louis-Gabriel Bélanger, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE M. Guy Lafleur, conseiller, remplacera M. Christian Richard comme président pour cette séance.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

2019-154 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

Il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 13 août 2019 soit adopté séance tenante.





10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-155 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Louis-Gabriel Bélanger, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal lève la séance, il est 20 h 55.

Je, Christian Richard, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal du Québec.

Christian Richard
Maire

Diane Laroche
Directrice générale et secrétaire-trésorière



COMPTES À PAYER

JUILLET 2019

	Fournisseurs	Description	Montant
PRÉLÈVEMENTS			
PA 2257	MARIE-PIERRE DESCHÊNES	REMBOURSEMENT ACHATS ÉLECTIONS	62.16 \$
PA 2258	MARIE-PIERRE DESCHÊNES	FRAIS DE DÉPLACEMENT	34.68 \$
PA 2259	MRC LOTBINIÈRE	QUOTE-PART D'ÉVALUATION	5 704.98 \$
PA 2260	MRC LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ENFOUISSEMENT	4 566.36 \$
PA 2261	HYDRO-QUÉBEC	CAISSE POPULAIRE	792.79 \$
PA 2262	HYDRO-QUÉBEC	CALVAIRE	29.76 \$
PA 2263	HYDRO-QUÉBEC	CASERNE	551.14 \$
PA 2264	HYDRO-QUÉBEC	QUAI	50.76 \$
PA 2265	HYDRO-QUÉBEC	MAIRIE / BUREAU DE POSTE	352.80 \$
PA 2266	HYDRO-QUÉBEC	DÉGRILLEUR	188.22 \$
PA 2267	HYDRO-QUÉBEC	POSTE DE POMPAGE	145.64 \$
PA 2268	HYDRO-QUÉBEC	TENNIS	29.76 \$
PA 2269	HYDRO-QUÉBEC	PUITS / POMPE	373.83 \$
PA 2270	HYDRO-QUÉBEC	PUITS	470.48 \$
PA 2271	VIDÉOTRON	LOCAL DES FERMÈRES	32.66 \$
PA 2272	HYDRO-QUÉBEC	BIBLIOTHÈQUE	291.96 \$
PA 2273	RENAUD LABRECQUE	ACHATS BRICOLAGE TDJ	47.49 \$
PA 2274	PELOUSE J. THERRIEN	1ER VERSEMENT ENTRETIEN TERRAINS MUNICIPAUX	2 253.51 \$
PA 2275	VIDÉOTRON	LOCAL SPORTIF	203.42 \$
PA 2276	HYDRO-QUÉBEC	ENSEIGNE	20.93 \$
PA 2277	HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE DES RUES	904.10 \$
PA 2278	HYDRO-QUÉBEC	STATION POMPAGE	167.80 \$
PA 2279	IMPRESSIONS MULTI-IMAGES	CHANDAILS TDJ	1 285.28 \$
PA 2280	RENAUD LABRECQUE	REMBOURSEMENT ACTIVITÉS THÉMATIQUES SORTIE AUX FRAISES	56.00 \$
PA 2281	BIANCA LECLERC	REMBOURSEMENT ACTIVITÉS THÉMATIQUES - PETITS CHEFS	39.54 \$
PA 2282	TÉLUS QUÉBEC	BIBLIOTHÈQUE, MAIRIE, INTERNET	960.77 \$
PA 2283	PÉTROLES CREVIER INC.	ESSENCE VOIRIE, SERV. INCENDIE	793.98 \$
PA 2284	PÉTROLES CREVIER INC.	ESSENCE VOIRIE, SERV. INCENDIE, FÊTE NATIONALE	1 505.52 \$
PA 2285	VIDÉOTRON	CASERNE	105.05 \$
PA 2286	HYDRO-QUÉBEC	POMPE ÉGOUTS	89.31 \$
PA 2287	HYDRO-QUÉBEC	GARAGE	129.82 \$
PA 2288	BELL MOBILITÉ	CELLULAIRES	337.61 \$
PA 2289	VISA DESJARDINS	CONGRÈS ADMQ, FRAIS DE POSTE, T.-U., CADEAUX BÉBÉ	2 147.33 \$
PA 2290	ARBRE A Z S.E.N.C	TRAVAUX D'ÉLAGAGE ET D'ESSOUCHEMENT	1 552.16 \$
PA 2291	MRC LOTBINIÈRE	BARILS RÉCUPÉRATION EAU PLUIE	300.00 \$
PA 2292	SINTRA INC.	TECQ TERRAIN DE TENNIS, TERRE-ROUGE, ENTRETIEN CHEMIN	6 684.48 \$
PA 2293	HYDRO-QUÉBEC	STATION DES JARDINS	89.31 \$
PA 2294	HYDRO-QUÉBEC	RÉSERVOIR	1 816.82 \$
PA 2295	PELOUSE J. THERRIEN	ENTRETIEN DES TERRAINS MUNICIPAUX GAZON AOÛT 2019	2 253.51 \$
PA 2296	DEL DEGAN, MASSÉ ET ASSOCIÉS INC.	HONORAIRES ENTRE 28 MARS ET 22 JUIN URBANISME	15 547.49 \$
PA 2297	GAÉTAN BARON	KILOMÈTRAGE	24.40 \$
PA 2298	CLAUDE PELLETIER	HONORAIRES PROFESSIONNELS URBANISME	732.97 \$
PA 2299	PAGENET	TÉLÉAVERTISSEUR SERVICE INCENDIE JUILLET ET AOÛT	558.40 \$
PA 2300	TELUS QUÉBEC	BIBLIOTHÈQUE, MAIRIE, INTERNET	960.65 \$
PA 2301	VIDÉOTRON	LOCAL DES FERMÈRES	32.66 \$
PA 2302	DIANE LAROCHE	REMBOURSEMENT ACHAT MAIRIE	36.99 \$
PA 2303	HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE DES RUES	934.15 \$
PA 2304	SINTRA INC.	CHAPELLE, TERRE ROUGE RÉS.:2019-121	3 349.04 \$
PA 2305	MRC LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ENFOUISSEMENT AOÛT	4 566.36 \$
PA 2306	MRC LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ÉVALUATION AOÛT	5 704.98 \$
PA 2307	MRC LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ADMINISTRATION AOÛT	12 572.76 \$
PA 2308	MRC LOTBINIÈRE	QUOTE-PART DÉVELOPPEMENT AOÛT	10 262.41 \$
PA 2309	PÉTROLES CREVIER INC.	ESSENCE CAMIONS, TRACTEUR, SERVICE INCENDIE	920.12 \$
CHÈQUES			
9761	L'ACCROCHE-NOTES	COURS DE BATTERIE HIVER 2019	1 587.00 \$
9762	EXCAVATION ST-ANTOINE 1985 INC.	10% FINAL DÉNEIGEMENT RÉS.:2016-108	11 842.43 \$
9763	BÉTON LAURIER INC.	TECQ TENNIS	3 825.80 \$
9764	PHILIPPE BINETTE	CONTRAT MUSIQUE FÊTE NATIONALE 2019	1 264.72 \$
9765	LA CAPITALE EN FÊTE	VERSEMENT FINAL JEUX FÊTE NATIONALE 2019	773.64 \$
9766	CHAPITEAU RIVE-SUD INC.	LOCATION CHAPITEAU FÊTE NATIONALE 2019	586.37 \$
9767	DOCUMENT EXPRESS	PAPIER BLANC 11 X 17	503.02 \$
9768	FERME DES JUMEAUX LAMONTAGNE	DERNIER VERSEMENT DÉNEIGEMENT RÉS.: 2014-263	4 369.05 \$
9769	LCS INC.	TRAVAUX TECQ RUE DES JARDINS ET BRIS ÉGOUT	2 156.74 \$
9770	IA - GROUPE FINANCIER	RVER À PAYER SERVICE INCENDIE MAI 2019	19.08 \$
9771	VÉRONIQUE FOURNEL	MAQUILLAGE, SCULPTURE BALLONS FÊTE NATIONALE	781.13 \$
9772	HUMANIA ASSURANCE	RENOUVELLEMENT ASSURANCES SERVICE INCENDIE	90.00 \$
9773	CLAUDIA DAIGLE	ENTENTE	20 000.00 \$
9774	AQUATECH	RESS. TEMP. ÉCHANTILLONNAGE EAU POTABLE AVRIL/MAI 2019	2 933.93 \$
9775	EXCAVATION ST-ANTOINE 1985 INC.	STATIONNEMENT C.C., BRIS AQUEDUC, POINTE-AUBIN	6 234.55 \$
9776	DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS	PEINTURE AÉROSOL BLANCHE TERRAIN SOCCER	1 103.76 \$
9777	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE EAU POTABLE	190.17 \$
9778	LES EXCAVATIONS MARC ROUSSEAU	ENTRETIEN CHEMIN POINTE-AUBIN	635.24 \$
9779	EXCAVATION COULOMBE ET FILS	TRAVAUX ENTRÉE SIMON DESRUISSEUX	7 022.68 \$
9780	FERME ROGER LAMBERT	TRANSPORT TERRE-ROUGE, ENTRETIEN POINTE-AUBIN	2 724.90 \$
9781	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	AVIS DE MUTATION	44.00 \$
9782	HÉRITAGE COLLECTIF DE TILLY	COLLABORATION RÉS. : 2019-119	300.00 \$
9783	LABORATOIRE ST-ANTOINE	SAVON À MAIN, NETTOYANT POUR CUVETTE	89.82 \$
9784	LAM-E	RÉPARATION ÉQUIPEMENT SÉCURITÉ ÉGOUT, HARNAIS DE CORPS	271.61 \$
9785	LAROSE ET FILS	PRODUITS D'ENTRETIEN MÉNAGER	267.76 \$
9786	LCS INC.	FUITE D'EAU RUE DES JARDINS	840.75 \$
9787	MON BURO	MATÉRIEL DE BUREAU	151.31 \$
9788	LOC. D'ÉQUIPEMENT LPL INC.	MISE AU POINT SCIE À BÉTON	142.70 \$

9789	OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION	CONTRIBUTION AU PSL JUILLET	499.25 \$
9790	PLOMBERIE STE-CROIX	BRANCHEMENT SIMON DESRUISSEAUX	67.67 \$
9791	PUROLATOR	EXPÉDITION GROUPE CCL, ENVOI U2B TÉLÉCOM	16.56 \$
9792	IA- GROUPE FINANCIER	RVER SERVICE INCENDIE JUIN 2019	26.34 \$
9793	SERRES LAMBERT	CROCHET ET PAIEMENT FINAL JARDINIÈRES	382.21 \$
9794	SOUDEUR GR ENR.	POTEAU SOUTIEN MAIRIE, ANCRAGE RUE DE L'ÉGLISE	95.42 \$
9795	SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCT. PUBLIQUE	COTISATIONS SYNDICALES JUIN 2019	299.37 \$
9796	TOSHIBA SOLUTION D'AFFAIRES	COMPTEUR LOCATION PHOTOPIEUR	434.59 \$
9797	TRAFIC CONTRÔLE F. M.	TRAVAUX D'ENTRETIEN RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC JUIN 2019	293.54 \$
9798	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	REER MAI ET JUIN 2019	2 822.65 \$
9799	EXCAVATION ST-ANTOINE 1985 INC.	BLOC CÔTE DE L'ÉGLISE	603.62 \$
9800	COMMISSION SCOLAIRE DES TROIS-LACS	FORMATION EN EAU POTABLE	3 705.64 \$
9801	JACQUES DUMAS	ENTRETIEN CHAPELLE, ACHAT TEINTURE, PIN	383.43 \$
9802	LE GROUPE SPORTS-INTER PLUS	DEUX FILETS DE TENNIS	561.98 \$
9803	MÉLIOR MÉDIA	AVIS PUBLIC TECQ RUE DES JARDINS	405.86 \$
9804	MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS	NÉGOCIATION ET AVIS JURIDIQUE POUR DÉROGATION MINEURE	3 690.98 \$
9805	GESTION J N	ENTRETIEN MÉNAGER BUREAU DE POSTE JUILLET 2019	344.93 \$
9806	PLACIDE MARTINEAU	BRIS D'AQUEDUC	22.48 \$
9807	PUROLATOR	ENVOI	5.50 \$
9808	GAUDREAU ENVIRONNEMENT	COLLECTE RÉCUPÉRATION ET DÉCHET MAI ET JUIN 2019	18 918.75 \$
9809	ANNULÉ		
9810	C W A	ENTRETIEN SYST. ÉGOUT, CALIBRATION POMPE	1 006.55 \$
9811	EXCAVATION DE TILLY	TRANSPORT CONCASSÉ CHAPELLE	275.94 \$
9812	LABORATOIRES ST-ANTOINE	DISTRIBUTEUR SAVON À MAINS	103.48 \$
9813	PIERRE-YVES LAFLEUR	ENTRETIEN SITE INTERNET MAI-JUIN-JUILLET 2019	360.00 \$
9814	MEUNERIE GÉRARD SOUCY INC.	MÉLANGE GAZON CHAPELLE, BRIS D'AQUEDUC	109.81 \$
9815	NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INSTALLATION PORTABLES	684.10 \$
9816	PEINTURE LIGNES PLUS	PEINTURE LIGNES STATIONNEMENT CENTRE COMMUNAUTAIRE	488.64 \$
9817	PLACIDE MARTINEAU	VIS, ACIER ET BOIS ARMATURE CHAPELLE	36.73 \$
9818	PLOMBERIE STE-CROIX	VALVES, ANNEAUX CHAPELLE	23.93 \$
9819	QUINCAILLERIE M. HAMEL ET FILS	MATÉRIEL CHAPELLE	832.21 \$
9820	SERVI-POMPE S.P. INC.	ENTRETIEN FOURNAISE	114.98 \$
9821	TRAFIC CONTRÔLE F. M.	ENTRETIEN ÉCLAIRAGE PUBLIC JUILLET 2019	293.54 \$
9822	ANNULÉ		
9823	CIMA+	HONORAIRES PROFESSIONNELS TECQ DES JARDINS, TECQ PRIMEAU	32 699.69 \$
9824	LA GREAT WEST	ASSURANCES COLLECTIVES AOÛT 2019	2 959.35 \$
9825	GILLES BERNIER	ENTRETIEN MÉNAGER MAIRIE ET BIBLIOTHÈQUE JUILLET 2019	1 034.78 \$
9826	EXCAVATION ST-ANTOINE 1985 INC.	LOCATION COMPACTEUR ET TERRE NOIRE CHAPELLE	379.42 \$
9827	BÉTON LAURIER INC.	BÉTON CHAPELLE	627.76 \$
9828	SYLVAIN BOUCHER	RÉUNION CCU 13 JUIN ET 18 JUILLET	70.00 \$
9829	CIMA +	HONORAIRES PROFESSIONNELS TECQ DES JARDINS	22 648.00 \$
9830	CONSTRUCTION DESMAS	TERRASSEMENT TERRAIN CHAPELLE	1 609.65 \$
9831	PIERRE COUTURE	RÉUNION CCU 13 JUIN ET 18 JUILLET	70.00 \$
9832	DESLAUNIERS ET ASS. INC.	ASSURANCES GÉNÉRALES	1 830.06 \$
9833	ÉDITIONS YVON BLAIS	MAJ LOI AMÉNAGEMENT URBANISME	63.05 \$
9834	ENGLLOBE	ÉTUDE GÉOTECHNIQUE TECQ RUE DES JARDINS RÉS.: 2019-104	13 952.22 \$
9835	FERME ROGER LAMBERT ET FILS	DÉBROUSSAILLAGE BORDURE DE RUE	5 316.44 \$
9836	GROUPE FERTI	PRO-FERTI FIDEL 1ER VERSEMENT	244.23 \$
9837	FIXUM	RÉPARATION BATTERIE CELLULAIRE	57.49 \$
9838	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	AVIS DE MUTATION	48.00 \$
9839	HUMANIA ASSURANCE	ASSURANCES SERVICE INCENDIE	54.00 \$
9840	GAÉTAN LALIBERTÉ	RÉUNION CCU 13 JUIN	35.00 \$
9841	MÉLIOR MÉDIA	PUBLICATION AVIS DÉNEIGEMENT	811.72 \$
9842	MINISTRE DES FINANCES	BAIL LOTS GRÈVE	314.88 \$
9843	NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	RADIO PORTATIF SERVICE INCENDIE ET LICENCES ORDINATEUR	1 380.85 \$
9844	PG SOLUTIONS	RÉINSTALLATION LOGICIEL SERVEUR	1 080.76 \$
9845	PROTECTION INCENDIE PC	INSPECTION	216.15 \$
9846	ROBERT PUGH JR	ENTRETIEN MÉNAGER C.C JUILLET 2019	531.76 \$
9847	QUINCAILLERIE M. HAMEL ET FILS	DÉPENSES CHAPELLE, QUINCAILLERIE VOIRIE, MAIRIE	3 689.81 \$
9848	RÉAL HUOT INC.	PIÈCES AQUEDUC, CHAPELLE	4 979.34 \$
9849	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	REER JUILLET 2019	1 138.21 \$
9850	IA - GROUPE FINANCIER	RVER À PAYER SERVICE INCENDIE JUILLET 2019	22.84 \$
9851	MARIO SIMARD	RÉUNION CCU 13 JUIN ET 18 JUILLET	70.00 \$
9852	ASSOCIATION SOCCER LOTBINIÈRE	PAIEMENT SAISON ÉTÉ 2019	6 153.75 \$
9853	LES SOUDURES BEAURIVAGES INC.	STRUCTURE MÉTALLIQUE CHAPELLE	3 161.81 \$
9854	STEM	REMPLACEMENT BRIDE ET PRISES DE BOYAUX BORNE INCENDIE	1 035.06 \$
9855	TOSHIBA SOLUTION D'AFFAIRES	COPIES PHOTOCOPIEUR	175.74 \$
9856	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE EAU POTABLE	205.12 \$
9857	IGA	ACTIVITÉS TERRAIN DE JEUX	18.17 \$
9858	NORMAND CÔTÉ ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN	CENTRE COMMUNAUTAIRE	91.94 \$
9859	PAGENET	TÉLÉAVERTISSEUR SERVICE INCENDIE JUILLET ET AOÛT	558.40 \$
		TOTAL DES DÉPENSES:	311 623.39 \$
SALAIRES			
	SALAIRES DES ÉLUS POUR JUILLET 2019		5 427.28 \$
	SALAIRES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (PÉRIODE DU 23 JUIN AU 6 JUILLET 2019)		18 886.33 \$
	(PÉRIODE DU 7 AU 20 JUILLET 2019)		19 022.62 \$
	REMISES GOUVERNEMENTALES (DAS) JUILLET 2019		17 881.75 \$
		TOTAL DES DÉPENSES DES SALAIRES:	61 217.98 \$
		TOTAL DES DÉPENSES DU MOIS DE JUILLET 2019 :	372 841.37 \$